

<https://www.snetap-fsu.fr/Quels-sont-mes-droits-a-la-formation-9243.html>



Quels sont mes droits à la formation ?

- Questions... Réponses ! - Q&R Corpo - AED -

? Questions
réponses

Date de mise en ligne : lundi 20 octobre 2025

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

La formation à l'emploi constitue un élément important du dispositif, notamment pour les assistants d'éducation amenés à exercer des missions d'encadrement spécifiques, telles que des fonctions en internat ou des fonctions d'aide à l'intégration collective d'élèves handicapés. Elle doit être organisée par les services régionaux de formation et du développement le plus tôt possible après la prise de fonction des assistants d'éducation.

De plus, comme tous les agents publics les AED bénéficient de la formation continue proposée par son employeur.

Enfin, les AED bénéficient d'un crédit annuel d'heures de formation professionnelle, appelé compte personnel de formation (CPF). Ces heures sont mobilisables à leur initiative. Elles permettent d'accomplir des formations visant l'acquisition d'un diplôme ou le développement de compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle (mobilité, promotion, reconversion professionnelle).

<https://www.service-public.gouv.fr/...>